

Adopté le 16 octobre 2024

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MAURICE-BARBEAU Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 22 mai 2024 à midi au local C1-24

Sont présents :

M. Yan Blanchet, enseignant en bijouterie-joaillerie

Mme Marilyne Bujold, psychoéducatrice

Mme Lanie Desrochers, présidente du CE et directrice générale d'Option-travail

M. Jonathan Grégo, étudiant en dessin de bâtiment

M. Maxime Labbé, gestionnaire d'établissement

M. Maxime Lapointe, entreprise Leclerc communication

Mme Sophie Lemieux, agente de bureau

M. Jean-François Roy, enseignant en lancement d'une entreprise

M. Benoit Thibault, directeur

Sont absents:

Mme Mégan Bédard, étudiante en bijouterie-joaillerie

M. Frédéric Laflamme, enseignant en dessin de bâtiment

Mme Isabelle Myrand, conseillère d'orientation

Mme Mélissa Poulin, directrice adjointe

Secrétaire :

Mme Isabelle Giquère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Lanie Desrochers souhaite la bienvenue aux membres présents. Le quorum est constaté à 12 h 05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lanie Desrochers fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par *Mme Marilyne Bujold* d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. *Secondée par M. Jonathan Grégo.*

C.E. 026-23-24 L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2024

Il est proposé par *M. Yan Blanchet* d'adopter le procès-verbal en apportant la correction suivante au point # 7 du procès-verbal, nous aurions dû lire : Il explique que nous avons un surplus de 279 120 \$ au 17 avril 2024. *Secondée par M. Maxime Lapointe*.

C.E. 027-23-24 Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2024

M. Benoit Thibault explique que nous avons oublié de présenter le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence au personnel en version finale avant de le présenter au conseil d'établissement. Les membres du personnel avaient toutefois été consultés avant l'élaboration. Nous aurions dû le présenter avant adoption en assemblée générale. Le document est vivant dans le sens que nous pouvons le réviser pendant l'année alors le personnel pourra bonifier le document en début d'année scolaire 2024-2025.

5. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public.

Dépôt pour consultation :

6. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

M. Benoit Thibault présente et explique le document « *Critères de sélection d'un poste de direction d'établissement* ». Le Conseil d'établissement détermine le niveau d'importance selon les particularités du milieu pour chaque compétences et habiletés recherchées selon la liste établie.

Le formulaire de retour de consultation sera rempli, signé et acheminé à la direction générale du CSSDD à la fin de cette rencontre.

C.E. 028-23-24 Adopté à l'unanimité

Dépôt pour approbation :

7. FRAIS AFFÉRENTS 2024-2025

M. Maxime Labbé présente les principaux changements au niveau des **Frais afférents pour 2024-2025**. Il précise que les frais d'inscriptions pour l'ensemble des programmes seront en statu quo pour 2024-2025.

Voici les principaux changements au niveau des frais de matériel :

- ✓ Diminution de 90 \$ pour les frais de matériel en Bijouterie-joaillerie;
- ✓ Diminution de 10 \$ pour les frais de matériel en Dessin de bâtiment en classe;
- ✓ Diminution de 10 \$ pour les frais de matériel en Lancement d'une entreprise;
- ✓ Statut quo pour les frais de matériel en Service de garde en milieu scolaire;
- ✓ Statut quo pour les frais de matériel Dessin de bâtiment en ligne;
- ✓ Statut quo pour les frais de matériel en Photographie;

- ✓ Statut quo pour les frais de matériel en Vente-conseil et Représentation;
- ✓ Statut quo pour les frais en Mécanique de vélo.

Pour ce qui est des autres frais divers 2024-2025 voici le détail :

Les frais d'admission pour la RAC seront de 45 \$ (moins de 450 heures), 90 \$ (entre 450 et 900 heures) et 120 \$ (900 heures et plus).

Les frais d'admissions liés à une réinscription dans un programme du CFPMB seront de 50 \$ et les frais pour l'annulation d'un dossier seront de 20 \$.

<u>Les frais d'analyse de dossier pour les élèves internationaux seront de 200 \$ (nouveauté 2024-2025)</u>. Le montant est déduit de la première facture de l'étudiant dès le début de sa formation.

Il est proposé par Mme Sophie Lemieux d'approuver le document des Frais afférents 2024-2025 tel que présenté. Secondée par M. Jean-François Roy.

C.E. 029-23-24 Les frais afférents sont approuvés à l'unanimité.

Dépôt pour information:

8. INFORMATION DE LA DIRECTION

- Adoption du projet éducatif 2023-2027;
- Rénovation de la cafétéria très apprécié des élèves, du personnel du CFPMB et CSSDD;
- Mise en place de la nouvelle plateforme Chronos qui sera en place dès l'automne 2024;
- Règlement de grief, il y aura une activité de Food Truck le 7 juin prochain;
- Embauche de deux nouvelles enseignantes (Marie-Pier D'Auteuil et Marie-Lyne Benoit) en Lancement d'entreprise thématique santé;
- Deux cohortes en Mécanique de vélo pour 2024-2025, la première en septembre qui sera financé par Détail Québec et les élèves seront rémunérées et une autre en février 2025 qui sera financé par la Table régionale;
- Nous sommes en négociation avec le Salon des artisans de Québec qui aura lieu du 29 novembre au 8 décembre 2024 pour présenter des Kiosques en Photographie, en Bijouterie-joaillerie et en Lancement d'une entreprise thématique Métiers d'art. Participation du déjeuner des exposants (Jean-François, Benoit Thibault et Rémi Massador).

9. QUESTION DES MEMBRES

Rien à ce point.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre est prévue le mercredi 16 octobre 2024 au local C1-24.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jonathan Grégo à 13 h 11 que la	séance
soit levée. Secondée par Mme. Marilyne Bujold.	
dopté à l'unanimité.	

C.E. 030-23-24	Adopté à l'unanimité.	
	M. Benoit Thibault, directeur	M ^{me} Lanie Desrochers, présidente